

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt et un,
le 7 juillet à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Complexe Michel Le Chesne à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
1^{er} JUILLET 2021

DATE d'AFFICHAGE
9 JUILLET 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	38
Présents :	27
Votants :	33

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Noël PAUL, - Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Patrick BUESSLER-MUELA, - Guy DAVID, - Guillaume FREDET, - Alain GUIHARD, - Mmes Nicole KORN, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY
M. Guy DAVID donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT
M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Annie DRENO
Mme Jocelyne PHILIPPE donne pouvoir à M. Patrice RENARD
Mme Odile PROVOST donne pouvoir à M. Jean-François BREGER
Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Samuel FERET a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°82-2021 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LES MISSIONS D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL POUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS D'ASSURANCE

Le Président indique qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement du marché relatif aux missions d'assistance et de conseil pour la passation des marchés publics d'assurance.

Ce marché est réalisé en groupement de commandes intégré partiel dont les membres sont : la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, qui en est le coordonnateur, et les communes de Marzan et de Noyal-Muzillac.

C'est un marché ordinaire de prestations intellectuelles, négocié sans publicité avec une mise en concurrence préalable. Il repose sur un prix global forfaitaire et est conclu pour une durée allant de la notification du contrat jusqu'à l'attribution des marchés publics d'assurance. Ce marché n'a pas été alloti en raison de sa nature.

L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 55 %,
- Valeur technique : 45 %, dont :
 1. Moyens humains, technicité et références : 20 %,
 2. Méthodologie proposée : 20 %,
 3. Développement durable : 5 %.

3 entreprises ont été consultées par courrier électronique et 2 ont remis une offre.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210707-DELIB_82_2021-DE

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 29 juin 2021, après avoir délibéré, a décidé de retenir l'offre de la société CONSULTASSUR de Vannes, classée première et mieux-disante, pour un montant global forfaitaire de 4 400 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'offres,
- **AUTORISER** le Président à signer le marché avec la société CONSULTASSUR de Vannes et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 08/07/2021
Le Président,

